

## ANNEXE 3

# Cahier des charges du Centre de recours régional en chirurgie pédiatrique



Le centre de recours reçoit les enfants de la naissance à 18 ans et ceci quelle que soit la pathologie.

### **- Chirurgiens :**

Il comprend des Chirurgiens qualifiés en Chirurgie Pédiatrique, Viscérale et Orthopédique ainsi que des Chirurgiens représentant toutes les autres spécialités (ORL, Ophtalmo, Neurochirurgie...). Ces diverses spécialités chirurgicales n'étant pas forcément dans le même bâtiment mais sur un même ensemble.

### **- Anesthésistes et IADE**

Les enfants doivent être pris en charge par des anesthésistes et des IADE s'occupant exclusivement d'enfants.

### **- Secteur d'hospitalisation**

Il faut un secteur d'hospitalisation pédiatrique chirurgicale identifié avec des puéricultrices.

### **- Bloc opératoire**

Les blocs opératoires doivent être dédiés à l'enfant et équipés pour des enfants allant de la naissance à 18 ans. Les infirmières IBODE doivent connaître les interventions et le matériel pédiatrique.

### **- Salle de réveil et Soins médicaux continus**

Une salle de réveil et des soins médicaux et chirurgicaux continus doivent être dédiés à l'enfant et organisés avec des infirmières puéricultrices.

### **- Gardes et astreintes**

Il doit y avoir au minimum une astreinte opérationnelle chirurgicale dédiée à la Chirurgie Viscérale Pédiatrique, et une astreinte chirurgicale dédiée à la Chirurgie Orthopédique Pédiatrique.

Les autres spécialités doivent avoir au minimum une astreinte 24h/24 mais peuvent s'occuper d'adultes et enfants.

Une garde pédiatrique est nécessaire.

### **- Autres structures nécessaires:**

Une Réanimation Pédiatrique et une réanimation néonatale

Un plateau d'imagerie ouvert 24h/24h avec des radiologues compétant en pédiatrie.

Des Urgences Pédiatriques spécifiques recevant toutes les pathologies chirurgicales et médicales.